
Procès-verbal de l'examen public des impacts sur la population montréalaise de la décision de Postes Canada d'éliminer la livraison du courrier à domicile en milieu urbain

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise (volet agglomération)

Le mercredi 21 janvier 2015 à 19 h
Hôtel de ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil

COMMISSAIRES PRÉSENTS

M. Benoit Dorais, président
Mme Marie-Eve Brunet
Mme Mary Deros
M. Sterling Downey
M. Michel Gibson
M. Richard Guay
Mme Lorraine Pagé
Mme Chantal Rossi
Mme Sophie Thiébaud

COMMISSAIRES ABSENTS

M. Robert Coutu, vice-président
Mme Sylvia Lo Bianco, vice-présidente

26 citoyens, trois employés de la Ville, une élue municipale, quatre députés de la Chambre des communes et leurs attachés politiques étaient présents dans la salle.

1. Ouverture de l'assemblée

Le président invite les personnes à prendre place et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 10. Il invite les membres de la commission et explique les objectifs poursuivis par cet examen public, les étapes qui se sont déroulées jusqu'à maintenant et le déroulement de la séance.

Il s'agit, ce soir, dit-il, de poursuivre la séance d'hier qui vise à entendre les recommandations et les commentaires des citoyens et organismes intéressés à faire connaître, devant les membres de la commission, les impacts de l'arrêt de la livraison du courrier à domicile par Postes Canada. Par la suite, la Ville de Montréal décidera des actions politiques qui pourraient être prises pour modifier cette décision de la société d'État.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de M. Gibson, appuyée par Mme Deros, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Le président invite la responsable du dossier du développement social et communautaire ainsi que de l'itinérance au comité exécutif, Mme Monique Vallée, à prendre la parole. Elle complimente et remercie les représentants des services, des organismes et les citoyens pour le travail effectué et réalisé en collaboration, félicite l'assistance d'être là et sollicite que des actions se poursuivent pour que les impacts du plan d'action de Postes Canada sur les personnes vulnérables soient documentés et diffusés.

3. Impacts sur la population montréalaise de la décision de Postes Canada d'éliminer la livraison du courrier à domicile en milieu urbain – audition des mémoires et période de questions des membres de la commission

Toutes les personnes et les organismes qui sont intervenus à cette séance de présentation des mémoires ont souligné leur reconnaissance aux membres de la commission pour les entendre sur cette question de portée citoyenne.

3.1 M. ALEXANDRE BOULERICE, DÉPUTÉ DE ROSEMONT – LA PETITE-PATRIE

M. Boulerice est accompagné de mesdames Hélène Leblanc, député de LaSalle-Émard, Hélène Laverdière, député de Laurier-Sainte-Marie, Marjolaine Boutin-Sweet, député de Hochelaga et quelques attachés politiques.

Le député de Rosemont – La Petite-Patrie remercie la commission de tenir cet exercice public qui aurait dû se réaliser par Postes Canada. Malgré leur consultation privée avec quelques organismes et celle sur leur site web Internet, qui sont trompeuses à son avis, il déplore le peu de transparence de la société d'État, ce qui démarre très mal le projet mis en place. De plus, l'avis émis par le Ministère fédéral des transports 60 minutes après l'annonce du plan d'action en cinq points est l'exemple éloquent de l'arrogance du gouvernement qui impose sa volonté. « Le Canada est le seul pays du G7 à agir de la sorte », insiste-t-il.

À la suite du déploiement d'une action en ligne à son bureau de comté au sujet des impacts de l'arrêt de la livraison du courrier à domicile, M. Boulerice fait état de plusieurs critiques tirées des 40 000 signatures reçues reflétant indignation et colère, notamment sur les personnes âgées, à mobilité réduite, handicapées et sur les jeunes familles. Les pertes d'emplois, la hausse du prix du timbre et l'argument économique déposé et déployé pour justifier la perte de ce service qui fonctionne pourtant bien sont aussi dénoncés. « L'étude du Conference Board of Canada tente de nous faire croire à une catastrophe financière pour arriver à une conclusion biaisée et annoncée d'avance », dit-il.

Il poursuit en mentionnant que Postes Canada a fait des bénéfices pendant 16 ans et que ce ne sont pas les taxes et les impôts des citoyens qui doivent payer ce service. Puis, sans connaître les résultats du 4^e trimestre de 2014 non encore publics et qui comprendra la période plus lucrative des fêtes, il fait part des profits réalisés dans les trois derniers trimestres de 2014 par la société d'État. « Le refus de Postes Canada d'ouvrir l'offre de nouveaux services - une étude sur la possibilité d'offrir de nouveaux services obtenue par l'accès à l'information comprenant 701 pages caviardées sur 811 pages - démontre une volonté d'affaiblir ce service public et de le privatiser. Pourtant, d'autres pays européens ont diversifié leurs services, notamment avec les mandats-poste », explique-t-il.

En terminant, M. Boulerice informe que 800 000 personnes ont perdu le service de livraison à domicile au Canada depuis le début du plan. Il résume :

- Les manquements aux principes directeurs du Protocole du service postal canadien;
- La décision prise sans réelle consultation publique et la transparence essentielle dans la mise en œuvre de ce changement;
- Les conséquences économiques, sociales et les aspects de sécurité qui ont des retombées sur la population montréalaise (personnes âgées et handicapées) et sur la Ville de Montréal elle-même;
- La nécessité de déployer une stratégie commune avec toutes les municipalités pour faire pression sur Postes Canada : contestation judiciaire, lettres, pétitions, rencontres d'information et manifestations.

Il déplore l'attitude de Postes Canada qui change les façons de faire sans préavis, installe les boîtes communautaires dans les endroits non sécuritaires et sans égard aux effets sur l'environnement. Aussi, il soupçonne que Postes Canada n'a aucune idée comment procéder dans les régions urbaines densément peuplées.

Le président constate la densité du contenu du mémoire soumis incluant une documentation qui résume bien les effets sur les populations les plus vulnérables, les conséquences sur la Ville de Montréal de même que des alternatives proposées pour contrer cette décision.

Il est fort probable, indiquent les membres, que les citoyens se tourneront vers les élus municipaux qui sont plus près de leur population afin de dénouer leurs problèmes. Les effets sur les entreprises ne sont pas négligeables non plus. Certes, les conséquences économiques pour les municipalités sont prévisibles dans l'état actuel de l'implantation des boîtes postales communautaires. Des argumentaires devront être développés et appuyés d'une connaissance des aspects financiers, des justificatifs de Postes Canada l'ayant amené à cette décision, notamment la réelle information sur les économies envisagées et réalisées, ajoutent-ils.

M. Boulerice mentionne que Postes Canada est complètement fermée à l'idée d'offrir des services bancaires, pourtant la *Loi sur la société canadienne des postes* le prévoit. Postes Canada ne peut imposer sa présence dans un commerce et doit négocier les servitudes. De plus, il questionne où seront les économies si Postes Canada doit considérer l'achat des boîtes postales et leur installation, le déneigement et les locaux loués dans les commerces? La réalité de la baisse du courrier de 3 à 4 % par année est indéniable ce qui soulève la question capitale comment offrir de meilleurs services aux individus et aux entreprises, relève-t-il.

Si l'on en croit le discours, Postes Canada laisse l'impression que tout fonctionne allègrement et qu'il en sera ainsi à Montréal, ajoute un membre. M. Boulerice fait savoir qu'une centaine de villes du reste du Canada ont fait connaître leurs insatisfactions. Puisqu'on voit apparaître les offres de services privés, les citoyens et les élus doivent se mobiliser pour contrer cette décision idéologique.

En plus des solutions que son parti propose, en appui au Syndicat des travailleurs et des travailleuses des postes, avez-vous l'intention d'intervenir auprès de la Cour fédérale et de vous impliquer comme groupe pour défendre cette cause et d'empêcher l'implantation des boîtes postales?, interroge un membre. Son parti jouera son rôle politique pendant les prochaines élections et fera preuve de créativité pour ramener au-dessus de la mêlée l'apport des facteurs et factrices dans leur communauté, répond M. Boulerice.

3.2 MESSIEURS ANDRÉ GRANDCHAMPS ET MARC-ÉDOUARD JOUBERT, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET VICE-PRÉSIDENT, CONSEIL RÉGIONAL DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ) - MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Souvent appelé à travailler avec les travailleurs dans les régions, les représentants de la FTQ soulignent que la décision de Postes Canada affectera grandement l'économie de Montréal, particulièrement chez les entreprises locales puisque la livraison du courrier est importante pour conserver une branche économique forte, autant pour le Québec que pour le Canada.

Les intervenants font part de leurs préoccupations :

- L'impact environnemental : la circulation locale sera augmentée (car les gens ne se déplacent pas seulement à pied); en conséquence, cela produira un effet négatif sur la diminution des gaz à effets de serre;
- Le vandalisme et l'usurpation d'identité : des informations confidentielles seront accessibles 24 h sur 24 h et aucune réponse claire sur la sécurité ne parvient de Postes Canada;
- La viabilité du service : au cours des 18 dernières années, deux seules ont été déficitaires, donc la viabilité a été démontrée; seule une idéologie bien campée permet ce changement;
- Les emplois perdus : entre 6 000 à 8 000 emplois de moins et ceux-ci assez bien rémunérés ce qui a des impacts sur le développement régional;
- La densité urbaine et l'architecture montréalaise : l'implantation des boîtes postales communautaires improvisée sinon les ententes avec les commerces, Postes Canada n'a aucune réponse.

Les représentants demandent :

- De tenir une réelle consultation avec l'ensemble de la société civile;
- D'envisager une nouvelle façon d'accroître les services et les revenus de Postes Canada;
- D'exiger un moratoire sur le plan de Postes Canada.

Le président acquiesce à cette démonstration que les choses ne fonctionnent pas. Malgré le moratoire demandé en décembre 2013 par les élus municipaux montréalais, Postes Canada poursuit sa démarche d'implantation. Il remercie les intervenants et indique que les membres verront à intégrer d'autres recommandations de ce mémoire qui recoupent également plusieurs points entendus par les intervenant de la veille. Toutefois, il aurait aimé obtenir l'information sur le nombre de facteurs et de pertes d'emplois qui concerne les Montréalais.

3.3 M. LOUIS LARIVIÈRE, PRÉSIDENT, REGROUPEMENT DES SYNDICALISTES À LA RETRAITE, CONSEIL RÉGIONAL FTQ - MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN (RSR-CRFTQMM)

M. Larivière trouve gratifiant le fait de pouvoir se faire entendre. Son regroupement représente tous les militants syndicaux qui désirent prendre part à la vie sociale et économique des régions. Il est très embarrassé par le manque de consultation sur cet enjeu de l'arrêt de la livraison du courrier à domicile. À la vue des installations implantées dans le nord de Montréal, il se dit très inquiet de la suite des choses. Ainsi, il est préoccupé par :

- Postes Canada qui indique avoir pour objectif de faire faire de l'exercice aux aînés;
- Les aînés qui ont besoin du service pour lequel ils ont payé depuis des lustres;
- Le respect du plan d'action municipal Municipalité Amie des Aînés (MADA) qui a pour but de faciliter la vie des aînés et que ceux-ci ont cru en la Ville lorsqu'ils ont participé à l'exercice;
- La sécurité des lieux identifiés et l'installation des boîtes communautaires à Montréal, comme celles réalisées chez les villes situées au nord de Montréal, seront un échec total; ce projet n'est pas digne d'une ville internationale;
- L'entretien des boîtes postales qui se fait souvent par les résidents et non par Postes Canada.

M. Larivière est totalement en désaccord avec cette décision pour toutes les personnes qui ont payé des impôts depuis des années et à qui on enlève ce service lorsqu'elles deviennent plus âgées. Il réclame les trois mêmes demandes que l'organisme précédent : la consultation publique réelle, les nouvelles façons d'accroître les services et les revenus de Postes Canada et le moratoire.

Le président dit vouloir s'assurer que la Ville tiendra ses engagements envers sa politique d'accessibilité universelle et son plan d'action MADA, ce que la FADOQ a aussi mentionné. Les élus conduisent la bataille pour les aînés. De plus, la proposition de livraison du courrier à domicile par des services privés pourrait créer deux classes de citoyens, termine-t-il.

3.4 MME MICHELINE JOURDAIN, PRÉSIDENTE, ASSOCIATION DES RETRAITÉES ET RETRAITÉS DE L'ÉDUCATION ET DES AUTRES SERVICES PUBLICS DU QUÉBEC (AREQ-CSQ) ÎLE DE MONTRÉAL, ACCOMPAGNÉE DE MME DANIELLE WOULFE, AREQ - CONSEIL SECTORIEL - SECTEUR B DU RUISSEAU RIMBEAULT

L'AREQ est une association provinciale de plus de 56 000 membres répartis sur l'ensemble du territoire québécois et elle compte plus de 6 419 membres sur l'île de Montréal. Sa mission consiste à promouvoir et à défendre, bénévolement, les intérêts et les droits culturels, sociaux et économiques de ses membres et des personnes aînées et à contribuer à la réalisation d'une société égalitaire, démocratique, solidaire et pacifiste.

L'âge moyen de ses membres se situe autour de 70 ans et plus des deux tiers représentent des femmes. L'AREQ, comme d'autres groupes montréalais œuvrant auprès des personnes aînées et défendant la qualité de vie des membres, est préoccupée par l'ensemble des décisions annoncées par Postes Canada, non seulement sur la question de la livraison du courrier à domicile, mais aussi par les augmentations des coûts prévues pour les services postaux. Plus largement, l'AREQ s'inquiète aussi de l'avenir de Postes Canada comme service public.

Les préoccupations de l'AREQ soulevées par Mme Jourdain se déclinent comme suit :

- L'AREQ utilise très souvent le courrier postal pour communiquer avec ses membres, car seulement un tiers de ceux-ci sont reliés à Internet; pour preuve, les membres paient peu leurs factures par Internet et ils continuent de recevoir celles-ci par la poste. Puis, l'augmentation du coût du timbre amène des contraintes budgétaires réelles à l'organisme à la suite des réductions gouvernementales au chapitre du financement de l'action communautaire et du développement social;
- Contrairement à ce qu'on a déjà connu au Québec, les enfants et les familles ne vivent plus à proximité des personnes âgées pour les supporter. La réception des chèques de pension et de régimes de retraite spécifiques, des relevés bancaires ou de transactions commerciales, des facturations d'Hydro-Québec ou d'autres fournisseurs d'énergie, des comptes de taxes, des communications de diverses sources gouvernementales sont toujours acheminés par la poste;
- Puisqu'il n'y a pas ou peu d'augmentation de leur revenu, les aînés sont souvent aux prises avec des frais généraux de tout ordre qui augmentent; c'est le cas avec le timbre ou l'offre des services privés de livraison du courrier à 210 \$ par mois;
- Le défi est plus important chez les femmes, car elles vivent plus longtemps et ont les revenus les plus bas;
- Plusieurs femmes aînées vivent seules dans leur logement et c'est souvent le facteur qui remarque des changements à leurs habitudes de vie;
- La décision de Postes Canada va à l'encontre de la Politique de maintien à domicile préconisée par le gouvernement québécois;
- Les conditions climatiques, été comme hiver, posent un problème de santé pour ceux et celles qui ont des problèmes cardiaques ou respiratoires;
- L'évolution véritable du service de Postes Canada vers la privatisation et l'étude de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS)¹ qui mentionne que la situation financière de la société d'État n'est pas ce que l'on croit;
- Les locaux qui contiendront les casiers postaux pour la perception du courrier et des colis seront situés dans des commerces plus éloignés des résidents et leur sécurité;
- La Commission canadienne des droits de la personne s'inquiète des répercussions négatives de cette décision sur les citoyens.

Mme Woulfe prend à son tour la parole pour expliquer personnellement ce qu'elle a vécu. Elle a laissé, par inadvertance, la porte de son appartement débarrée en sortant. Une factrice très attentionnée en a avisé la police. Le facteur ou la factrice, affirme-t-elle, est couramment l'unique personne que des aînés habitant seuls voient pendant la journée. Malgré la conjoncture de plusieurs éléments, la décision de Postes Canada n'arrive pas à un bon moment, dit-elle.

Mme Jourdain termine en mentionnant que la décision de Postes Canada réduit l'autonomie des personnes âgées et à mobilité réduite et touche aussi les jeunes familles avec enfants et celles à faible revenu. Une société d'État n'est pas là pour accumuler des profits mais pour offrir un service aux citoyens. On ne connaît pas les calculs réels ayant mené à prendre une telle décision qui manque grandement de transparence, ajoute-t-elle. Elle suggère de travailler à développer des partenariats afin de maintenir les services de Postes Canada et même à en ajouter.

Le président souhaite grandement que les aînés et les personnes à mobilité réduite soient autonomes et la décision de Postes Canada trace une ligne dans une direction opposée, fixe du poids supplémentaire pour les proches aidants et déplace les services à rendre aux citoyens vers les municipalités.

Une commissaire trouve frappant le fait que l'AREQ est composée de gens assez bien éduqués et que malgré cela la majorité des gens, qui font partie d'une nouvelle cohorte de retraités, n'ont pas accès à Internet. Le montant de la retraite étant peu élevé, une bonne majorité d'entre eux doivent d'abord songer à se loger et à se nourrir avant de défrayer une ligne Internet, répond Mme Jourdain.

Une autre commissaire fait valoir que souvent les travailleurs du milieu ont beaucoup de difficultés à établir des contacts, à trouver des prétextes pour rejoindre les personnes seules et vulnérables. Il y a donc un lien incontestable entre la réception du courrier par le facteur, la vie associative et l'isolement des personnes. Le fait que le facteur est une présence pour les personnes seules est à retenir comme argumentation dans les recommandations, indique une troisième commissaire.

Le président demande un peu plus d'information sur l'avis de la Commission canadienne des droits de la personne et Mme Jourdain le dirige vers le site web de cette commission.²

3.5 M. ALAIN DUGUAY, PRÉSIDENT, SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES (STTP), SECTION LOCALE

M. Duguay remercie les membres de la commission et pour répondre à une question posée lors d'une présentation précédente, il apporte des précisions sur le nombre d'installations et sur le nombre d'employés sur le territoire de l'agglomération de Montréal :

¹ <http://www.iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2014/04/Note-Postes-WEB-011.pdf>

² <http://www.chrc-ccdp.ca/fra/content/13122013-la-ccdp-encourage-postes-canada-ne-pas-abandonner-les-aines-et-les-personnes>

- Groupe 1 : 2 729 membres (commis des postes et expéditeurs);
- Groupe 2 : 3 187 membres (facteurs, factrices et camionneurs);
- 173 membres, techniciennes, techniciens et mécaniciennes et mécaniciens;
- 163 facteurs et factrices suburbains livrant le courriel à l'aide de leur véhicule personnel.

Il dresse un résumé de l'examen du mandat de Postes Canada par un comité formé par le gouvernement fédéral en 2008 ainsi qu'un aperçu des types de documents déposés³ à ce moment pour en faire l'étude. Les conclusions de cet examen font ressortir que :

- Les Canadiens continuent à s'intéresser de très près aux questions touchant les postes et sont profondément déterminés à assurer le maintien d'un service postal viable et universel;
- La privatisation et la déréglementation de Postes Canada n'ont reçu qu'un faible appui du public, alors que le maintien d'un service universel abordable et de qualité pour tous les Canadiens dans toutes les collectivités a reçu un appui considérable, sinon unanime.

Toutefois, le comité consultatif recommandait que le renseignement postal au sein du gouvernement soit renforcé grâce à un examen stratégique de Postes Canada réalisé tous les cinq ans. En conséquence, la privatisation fut non retenue en 2008.

À l'aide de graphiques et de tableaux tirés des rapports annuels de Postes Canada de 1996 à 2013 et expliqués dans le mémoire⁴, M. Duguay démontre que la situation dramatique, relevée dans l'étude du Conference Board of Canada sur les pertes d'exploitation annuelles, qui atteindraient près d'un milliard de dollars d'ici 2020, ne semble pas s'avérer dans les faits, puisque mises à part les années 2011, 2012 et 2013, Postes Canada a fait des profits pendant toutes ces années, et que l'on en prévoit aussi pour 2014.

À propos de l'impact de la fin de la livraison à domicile, M. Duguay relève les points indiqués dans le document de consultation préparé par les experts de la Ville de Montréal et rappelle les responsabilités qui incombent à Postes Canada de livrer le courrier, de disposer des détritiques et d'assurer le nettoyage des lieux qui sont une forme de pollution visuelle. Il cite M. Coderre, le maire de Montréal, au fait que « la livraison du courrier à domicile en milieu urbain n'était pas un privilège mais un droit. »

Le STTP – section locale dénonce :

- La livraison du courrier par les entreprises privées et la considération du client comme un problème au lieu d'une opportunité⁴;
- Les nouvelles boîtes postales qui ne seraient plus fabriquées au Québec, mais par une entreprise américaine;
- La décision unilatérale et prise sans consultation qui va à l'encontre de la *Loi sur la société canadienne des postes* (article 5.2) et la plainte déposée à la cour fédérale;
- Les informations médicales réclamées et l'atteinte à la vie privée des gens;
- La gestion individuelle des accommodements – permanents, temporaires, déménagements – irréaliste et coûteuse;
- Les coûts et les impacts de cette décision sur tous les citoyens et particulièrement sur la population à limitation fonctionnelle ou encore celle vieillissante;
- L'intégrité physique et la sécurité des lieux (vandalisme et vol);
- Aucune prise en compte du rôle social et de la vigilance des facteurs et factrices dans la décision;
- Le processus improvisé, le manque de transparence de Postes Canada et le mécontentement généralisé des citoyens.

Le STTP – section locale appuie la campagne du STTP national « Sauvons Postes Canada » qui se bat pour la sauvegarde du service postal public. Dans cette campagne :

- 398 groupes et municipalités demandent un examen stratégique;
- 597 groupes et municipalités appuient l'offre de services bancaires et financiers;
- 423 municipalités s'opposent aux coupures de Postes Canada.

De plus, M. Duguay évoque que son syndicat est d'accord avec Postes Canada au sujet que la livraison alternative n'est pas une solution. Cependant, il souligne que la recherche d'une solution nécessite l'existence de problèmes majeurs auxquels Postes Canada cherche à répondre dans ce plan en cinq points. La décision unilatérale prise impacte les emplois et est contraire au modèle d'affaires actuel.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'étude de Postes Canada sur ses pertes financières et les solutions alternatives, le STTP réclame son dépôt public. Les propositions d'offre de services bancaires existent et fonctionnent ailleurs dans le monde. Le Conference Board of Canada admet que cela fait partie des solutions en Suisse⁵, ce que Postes Canada a abandonné en 1968.

³ STTP. Document déposé et présenté devant la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise. Montréal, 21 janvier 2015, p. 4.

⁴ STTP. Fin de la livraison à domicile : des alternatives réalistes pour préserver un service postal public, universel et de proximité : Document déposé devant la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise. Montréal, 21 janvier 2015, p. 97-103.

⁵ STTP. Document déposé et présenté devant la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise. Montréal, 21 janvier 2015, p. 99.

Comme Postes Canada est l'entreprise qui possède, en nombre de points de service et de véhicules, la plus grande infrastructure au Canada, le STTP propose d'autres solutions de services à rendre par la société d'État dont l'amélioration des services actuels.

Cette décision impacte grandement les emplois. En effet, le STTP y prévoit la perte de 6 000 à 8 000 emplois au Canada, ce qui signifie, selon une évaluation sommaire, la perte de 1 200 à 1 500 emplois pour la section locale de Montréal, malgré le fait que le syndicat ne sache trop jusqu'où Postes Canada désire appliquer ses coupures. Actuellement, la société d'État procède par attrition pour réduire ses effectifs au départ d'employés à la retraite; la sécurité d'emploi des membres du STTP est assurée jusqu'en janvier 2016.

À l'instar de toute autre entreprise commerciale, M. Duguay réitère le principe pour Postes Canada d'assurer un service de qualité. Celui-ci ne doit pas s'opérer au détriment des services à la population. Un grand nombre de bureaux de poste ont fermé en 2008 et les citoyens se sont indignés et le font encore pour combattre l'objectif ultime de la privatisation appréhendée, ajoute-t-il.

Le STTP – section locale est contre l'élimination de la livraison du courrier à domicile et demande :

- De tenir une réelle consultation publique avec les municipalités et la population avant de faire des changements aussi drastiques au système postal;
- D'envisager de nouvelles façons d'accroître ses services et ses revenus;
- La réintroduction de la livraison à domicile là où Postes Canada a implanté des boîtes postales communautaires;
- Un moratoire sur son plan de sabrer dans les services à la population tant que les municipalités, la société civile et la population n'auront pas eu l'occasion d'être réellement consultées.

M. Duguay remercie ses adjoints et les élus. Plus spécifiquement M. Gibson, maire de la Ville de Kirkland, pour avoir été la première ville à appuyé la démarche du STTP.

Le président apprécie le mémoire synthétique déposé de même que les nombreuses annexes qui font une recension complète et exhaustive des événements, des démarches du syndicat et des impacts de cette décision sur les municipalités. Ce mémoire soutiendra la rédaction des recommandations de la commission, dit-il.

À la question sur la tenue d'une consultation publique par Postes Canada, M. Duguay répond qu'il faut un vrai débat public et que toutes les villes pressent la société d'État à le tenir afin que l'information véhiculée par Postes Canada soit replacée dans son contexte. La société d'État doit maintenir un service postal viable et universel, termine-t-il.

3.6 MME KARINE TRIOLLET, COORDONNATRICE, ACTION-GARDIEN – TABLE DE CONCERTATION COMMUNAUTAIRE DE POINTE SAINT-CHARLES

La Table de concertation communautaire Action-Gardien regroupe 25 organismes communautaires du quartier Pointe-Saint-Charles qui œuvrent dans une perspective de lutte à la pauvreté, de changement et de justice sociale en partenariat avec l'ensemble des acteurs du quartier.

Mme Triollet décrit qu'à l'automne 2007, la population et les groupes communautaires réunis autour d'Action-Gardien se sont déjà mobilisés contre la décision de Postes Canada de fermer le seul bureau de poste du quartier. La communauté a lutté pendant des mois pour maintenir ouvert son bureau de poste et dénoncer le plan de rationalisation de Postes Canada. Malgré cela, le 1er avril 2008, Postes Canada a fermé le bureau de poste. Pour autant, la bataille n'aura pas été vaine, et aura permis d'élargir le débat avec l'appui de plus de 200 municipalités, villes et MRC.

Action-Gardien, et particulièrement son *comité Aînés*, estime essentiel de se mobiliser à nouveau contre ces nouvelles décisions de Postes Canada, prises au nom de la rationalisation, sans consultation ni réflexion sur des alternatives possibles.

Le quartier Pointe-Saint-Charles compte 13 920 résidents :

- De ce nombre, 10 % sont âgés de 65 ans et plus. La coordonnatrice souligne que 46 % des aînés du quartier vivent seuls, comparativement à 36 % pour l'ensemble de l'île de Montréal, et leur espérance de vie est de 75.1 ans et se retrouve en bas du classement montréalais, si l'on compare avec Verdun, 78.2 ans, et LaSalle, 80 ans;
- Les personnes âgées de 65 ans et plus sont aux prises avec d'importants problèmes dus aux maladies chroniques : le diabète est évalué à 24 %, les maladies pulmonaires à 22 % comparativement à 16 % pour le quartier voisin de Saint-Henri.
- Le taux d'hospitalisation relié aux maladies chroniques s'avère l'un des plus élevés à Montréal ;
- Une moyenne de 20 interventions par année en services de soutien à domicile compte tenu de leur perte d'autonomie et de mobilité réduite, ce qui figure parmi les plus élevés dans les territoires de CLSC montréalais.

Pour ces personnes, aller chercher leur courrier deviendra quotidiennement un casse-tête, car nombre d'entre elles devront être accompagnées. Dans certains cas, le passage du facteur à domicile représente un lien significatif.

Mme Triollet, informe les commissaires que des personnes âgées du quartier ont signifié qu'elles n'ont généralement pas accès à Internet et qu'elles reçoivent leurs factures par la poste. De plus, la décision de Postes Canada va à l'encontre de l'objectif de favoriser l'autonomie des aînés « On demande aux aînés de rester le plus longtemps chez eux, mais on coupe dans nos services! » a conclu l'un des participants à une rencontre.

Les enjeux recensés par les aînés du quartier se déclinent comme suit :

- L'impact de la présence de ce nouveau mobilier urbain sur la circulation, le stationnement, les opérations de déneigement des trottoirs, et les travaux publics en général concernant la mobilité des personnes;
- Ces travaux nécessaires apporteront un poids supplémentaire sur les budgets des arrondissements;
- La réduction de la qualité de vie des citoyens dans leur quartier face à un tel environnement visuel de boîtes postales qui se dégradera au lieu d'une appropriation des résidents de leurs espaces publics;
- L'exigence d'un billet médical dénoncé pour raison de discrimination et de confidentialité;
- La complexité du suivi des accommodements et des déménagements entraînera des délais inévitables pour les suivis;
- L'impossibilité d'installer les boîtes postales communautaires dans un cadre bâti étreint;
- La dégradation de l'environnement;
- Les questions de sécurité (vol et vandalisme);
- Les coûts de livraison du service postal, la privatisation du service et l'écoute réelle de Postes Canada.

En terminant, Mme Triollet commente que, n'ayant pas tenu de consultations adéquates sur les changements, Postes Canada empêche ainsi les personnes qui seront le plus touchées de s'exprimer et de donner leur point de vue. Au nom des membres que son organisme représente, elle requiert une réelle consultation avec les municipalités, ainsi qu'avec la population, avant de faire des changements aussi drastiques au système postal.

Malgré le calendrier de travail de la commission dont les séances publiques étaient rapprochées, le président remercie les organismes pour la promptitude de leur réaction. La commission entend les préoccupations des aînés et renforcera ses positions à cet égard.

3.7 M. DANIEL BÉLANGER, DIRECTEUR GÉNÉRAL, ACTION PRÉVENTION VERDUN ET REPRÉSENTANT, TABLE DU REGROUPEMENT TANDEM (PROGRAMME DE SOUTIEN À L'ACTION CITOYENNE EN SÉCURITÉ URBAINE DANS LES ARRONDISSEMENTS) ET MME VÉRONIQUE DUCLOS, DIRECTRICE, TANDEM Villeray – Saint-Michel – PARC EXTENSION

La Table du regroupement des organismes mandataires du programme Tandem rassemble l'ensemble des représentants du programme de sécurité urbaine montréalaise mis sur pied en 1982.

M. Bélanger décrit l'objectif poursuivi par le programme Tandem qui cherche à prévenir la criminalité par une approche communautaire, basée à la fois sur la prévention situationnelle et sur le développement social. En outre, Tandem fait la promotion d'une meilleure sécurité des biens matériels et des personnes. Enfin, le programme cherche à mobiliser, informer et sensibiliser les citoyens quant aux solutions à adopter pour se prémunir contre les actes criminels susceptibles de nuire à leur qualité de vie et pour améliorer ainsi leur sentiment de sécurité.

Fort de son expertise et de son expérience sur le terrain, Tandem pose un regard objectif sur les enjeux liés à la sécurité urbaine et offre des ateliers de formation à la sécurité, des visites d'évaluation sécuritaire ainsi que des activités d'information et de sensibilisation destinées à diverses clientèles. Tandem prête aussi son expertise et accorde son soutien aux groupes de citoyens et organismes qui s'engagent dans des projets de sécurité urbaine.

M. Bélanger et Mme Duclos utilisent la forme interrogative pour pointer du doigt les enjeux reliés à la décision de Postes Canada.

Les enjeux d'aménagement : le défi des emplacements, l'entretien et la sécurité des lieux

Quels seront les lieux ciblés? Appartiendront-ils au domaine public ou privé? Qui veillera à l'entretien et la sécurité des lieux, tant pour les personnes que pour les automobilistes? Est-ce que les boîtes postales qui seront tout en bas seront accessibles en hiver? Comment le phénomène de la densité sera-t-il traité dans l'implantation des boîtes postales? Quelle est la capacité d'absorption du territoire montréalais permettant l'implantation des boîtes postales sans en dénaturer le paysage?

Les enjeux de la sécurité des personnes : environnement physique sécuritaire, sentiment de sécurité, criminalité et incivilité

Durant la période hivernale, comment Postes Canada assurera l'accessibilité des boîtes? Quels sont les trajets empruntés par les citoyens vers les boîtes postales? Qui sera responsable d'entretenir les

abords des boîtes postales? Comment la gestion des boîtes postales se fera advenant le débordement des casiers?

L'obtention des vignettes pour continuer de recevoir le courriel à domicile

Comment Postes Canada prendra en compte de façon large le concept d'accessibilité universelle? Comment sera-t-elle en mesure de protéger les informations qu'ils détiendront pour baser leur décision? Existera-t-il alors un mécanisme clair et simple d'appel offert à ceux qui se verront refuser la livraison du courrier à domicile?

Le rôle des facteurs et factrices

Comment les aînés de Montréal seront-ils affectés par la modification du service? Le type de surveillance informelle des facteurs contribue grandement à mettre en relief certaines problématiques qui peuvent être vécues par les citoyens.

En conclusion, dans le but d'assurer la sécurité réelle ainsi que le sentiment de sécurité des citoyens, les intervenants espèrent avoir mis en reliefs les enjeux qui apparaissent majeurs avant de procéder à l'implantation des boîtes postales communautaires par Postes Canada. Ils souhaitent que Postes Canada examine attentivement les résultats de la présente consultation et toutes les options possibles d'implantation dans un milieu urbain aussi densifié que Montréal jumelée à une particularité climatique qui incite à respecter le principe de précaution.

Les membres apprécient le travail effectué par TANDEM auprès des citoyens et des élus. Ils les remercient d'avoir présenté les inconvénients que devront subir les citoyens face au choix effectué par Postes Canada. C'est ensemble qu'il faut faire des pressions auprès du gouvernement fédéral et de Postes Canada, car tous constatent le déficit de communication de leur part et l'importance de travailler en amont, disent-ils.

4. Période de questions et de commentaires du public

Le président annonce la période de question et commentaires des citoyens. Le président souligne l'importance que les propos des intervenants soient succincts et clairs. Il invite la première citoyenne à poser ses questions.

4.1 MME DIANE DESJARDINS, CITOYENNE

Mme Desjardins indique que c'est la première fois qu'elle assiste à une consultation publique et tient à transmettre sa principale préoccupation qui concerne les personnes âgées concernant le plan de Postes Canada. Elle se dit très touchée par les mémoires présentés, les statistiques mentionnées dans les documents et témoigne ainsi la grande inquiétude pour plusieurs aînés d'aller chercher leur courrier dans les boîtes postales communautaires.

5. Ajournement de la séance

Le président remercie toutes les personnes présentes et celles qui ont participé à la tenue de cette assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est ajournée à 21 h 35, et elle se poursuivra le lendemain pour la suite de l'audition des mémoires.

ADOPTÉ LE : 17 FÉVRIER 2015

« original signé »

Benoit Dorais
Président

« original signé »

Diane Côté
Secrétaire recherchiste